

Sujet 1 : Le crédit des jeunes

Contexte :

Le temps des Fêtes est passé, mais celui des factures est arrivé! Les cartes de crédit n'ont pas chômé afin de payer les cadeaux, les sorties ou même l'épicerie.

Les banques n'hésitent pas à courtiser les jeunes consommateurs. Et ceux-ci sont très endettés. Au Québec, l'âge légal pour obtenir du crédit, sans le consentement d'un parent, est de 16 ans.

Faut-il interdire les cartes de crédit aux jeunes de moins de 18 ans?

Les faits

- L'âge légal pour avoir accès au crédit sans le consentement d'un parent est de 16 ans, selon le code civil du Québec. Même si la plupart des émetteurs de cartes de crédit adoptent un règlement interne exigeant l'âge de la majorité, il est simple de contourner cette règle.
- Les mineurs représentent une cible convoitée par les émetteurs de carte de crédit qui cherchent à fidéliser une clientèle précoce. Ainsi, MasterCard s'est associé à la chaîne Much Music pour offrir aux jeunes Canadiens de 13 ans et plus la possibilité de se procurer une carte de crédit prépayée.
- En 2008, la Coalition des associations de consommateurs du Québec demande au gouvernement d'interdire toute forme de sollicitation chez les moins de 18 ans.
- L'endettement moyen sur carte de crédit des jeunes consommateurs est de 1 700 \$ et passe à 2 200 \$ chez les 25-29 ans.

Du pour, du contre

Il faut interdire la carte de crédit aux mineurs	Les jeunes ont droit à la carte de crédit
La preuve n'est plus à faire : les cartes de crédit favorisent l'endettement des jeunes en leur donnant l'illusion d'avoir des liquidités.	Le développement du commerce électronique ainsi que les nouvelles habitudes de consommation rendent la carte de crédit indispensable car dans certains cas, il s'agit de l'unique méthode de paiement.
La sollicitation est omniprésente et de plus en plus insistante et la publicité mise sur l'émotivité plutôt que la rationalité. Dans plusieurs cas, il est facile pour les jeunes de se faire bernier. D'ailleurs, dans 22 % des cas ils obtiennent leur première carte de crédit en cédant à la pression de la sollicitation.	Lorsque les paiements sont faits à temps et qu'elle est utilisée avec jugement, la carte de crédit est un outil qui ne coûte rien.
Il a été démontré qu'un accès au crédit en bas âge garantit un endettement exponentiel par la suite.	Le crédit peut être facilement limité afin que les jeunes ne dépensent pas plus que ce qu'ils ont.
La carte de crédit encourage les mauvaises habitudes de consommation et, depuis la disparition du cours d'économie au secondaire, l'éducation et la sensibilisation demeurent insuffisante.	L'utilisation intelligente d'une carte de crédit contribue à l'établissement d'un bon dossier de crédit permettant, dès l'âge adulte, de concrétiser certains projets nécessitant un investissement important

Saviez-vous que ?

Selon une étude de la Coalition des associations de consommateurs du Québec :

- 24% des jeunes ont déclaré faire toujours (10 %) ou souvent (14 %) l'épicerie à crédit.
 - Un peu plus d'un jeune sur 3 ne connaît pas le taux d'intérêt sur sa carte de crédit.
 - Depuis le milieu des années 90, l'utilisation des cartes de crédit chez les jeunes a augmenté de 75%.
- Parallèlement, le nombre de faillites a doublé chez les moins de 25 ans et augmenté de 150% chez les 25-35 ans.
- En moyenne, les Canadiens sont endettés à hauteur de 140% de leurs revenus.